



Différé indemnisation pôle emploi

Par **legabox**, le **05/09/2016** à **14:55**

Bonjour,

Je voulais savoir si Pôle Emploi a le droit de calculer un différé spécifique sur la base de l'indemnité spéciale de licenciement perçue suite à un licenciement pour inaptitude d'origine professionnelle.

Cordialement.

Par **P.M.**, le **05/09/2016** à **16:40**

Bonjour,

En tout cas l'indemnité légale de licenciement qui est doublée dans le cadre d'un licenciement pour inaptitude consécutive à une maladie professionnelle comme prévu au Code du Travail ne peut pas faire l'objet d'un différé d'indemnisation comme l'indemnité pour le préavis payée même s'il n'est pas effectué pour la durée prévue au Code du Travail...